

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 juillet 2026**

Nombre de Conseillers : 19 L'an deux mille vingt-six, le 27 juillet, le Conseil Municipal
Présents : 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du
Votants : 18 Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Fourquet, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 23 juillet 2026

Etaient présents : Monsieur FOURQUET Guillaume, Madame DUBECQ Anne-Sophie, Monsieur COUFFINHAL Jean-Paul, Madame LESNE Delphine, Monsieur TUREK Gerhard, Madame CHARRIN Isabelle, Monsieur LINGRAND Beñat, Madame MARCEROU Lénaïc, Madame MARTIN Paola, Monsieur ALBENTOSA Jean-Louis, Monsieur BARNECHE Jokin, Madame MULLER Cécile, Madame NEEL Anne-Charlotte, Monsieur ARLA Beñat, Monsieur DESCAMPS Didier, Madame RIBEIRO Diane.

Excusés : Monsieur GUERIN Philippe (donne pouvoir à Monsieur LINGRAND Beñat), Madame BELASCAIN Aurelie (donne pouvoir à Monsieur DESCAMPS Didier).

Secrétaire de séance : Monsieur BARNECHE Jokin

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2026-36 : CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE : AVENANT N°1

Par délibération du 3 février 2023, la Commune d'Arbonne a conclu une convention de prestations de services avec l'association protectrice des animaux, suite à la restitution par la Communauté d'Agglomération Pays basque de cette compétence facultative aux Communes du pôle Sud Pays basque.

Cette prestation est actuellement assurée sur la base d'un montant forfaitaire annuel fixé à 1 € par habitant pour les communes concernées.

Afin de permettre à l'association d'assurer la prise en charge globale des chiens errants, des chats féraux ainsi que les dépenses relatives à la gestion du bâtiment, il est proposé de conclure un avenant n° 1 à cette convention portant le montant forfaitaire annuel à 1,20 € par habitant.

Vu la commission finances en date du 21/07/2026 ;

Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE de :

- **ARTICLE 1^{er} :** **APPROUVER** le projet d'avenant n°1 à la convention de prestations de service pour la fourrière animale, dont le projet est joint en annexe
- **ARTICLE 2 :** **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 27/07/2026

Monsieur le Maire
Guillaume FOURQUET

